



Opposition à un mariage

Par Thierry83

Bonjour à tous

Je vous sollicite aujourd'hui car j'ai un souci avec ma mère qui est placée dans un ephad. Ma mère vient d'être placée sous sauvegarde familiale à notre demande.

Ma mère étant atteinte de la maladie à corps de Lewy (mélange de Parkinson et Alzheimer) ne reconnaît plus sa famille ni son conjoint, aucune discussion avec elle ne peut être faite. Elle répond uniquement par des mots sans forcément comprendre le sens de ce qu'on lui demande. Son conjoint a décidé de se marier avec elle hors ma mère est toujours opposée à un mariage avec lui (il y avait beaucoup de tensions dans leur couple) il profite également des finances de ma mère qui a touché un héritage durant son placement en ephad. Mes frères et moi sommes opposés à ce mariage le procureur a bloqué le mariage, une enquête de gendarmerie a été faite ainsi qu'un médecin agréé est venu voir ma mère. Le médecin a constaté l'état de ma mère et a stipulé au procureur que ma mère n'était pas en capacité de donner son consentement. A notre grande surprise le procureur vient de donner son accord pour le mariage.

Que pouvons-nous faire pour annuler ce mariage ?

Peut-on s'opposer à la décision du procureur ?

Tout le monde est choqué par le comportement de son compagnon (médecin, directeur de l'ephad, personnel soignant etc..) et je n'arrive pas à comprendre comment un procureur peut laisser un mariage célébré hors qu'il y a absence de consentement.

Par TUT03

Bonjour

Si votre mère est placée sous mesure de sauvegarde, un mandataire spécial vient d'être nommé, je vous invite à prendre contact avec lui et lui transmettre tous les éléments qui démontrent que votre mère était opposée à ce mariage (lettres, messages, écrits divers...), le mandataire spécial pourra transmettre ces éléments et son avis (favorable ou défavorable) sur ce projet de mariage au Juge des contentieux (Juge des tutelles).

En l'absence de preuve de refus, si la relation est stable et de longue date, il sera difficile de s'y opposer.

Il est évident que ma réponse est généraliste, seuls le mandataire et les proches, en possession de tous les éléments de la situation, peuvent avoir une vision claire et complète de la situation.

Par Thierry83

Le mandataire qui a été désigné est mon frère.

Ma mère nous a demandé de lui trouver un appartement car elle voulait se séparer juste avant que son état s'aggrave. La personne de confiance au niveau des banques est également mon frère.

Par TUT03

Il doit produire au juge des écrits de votre mère attestant de sa volonté de se séparer de cet homme.